

MIEUX CONNAITRE SES DROITS EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**Nouvelle chronique sur les droits en santé et services sociaux**

AZALÉE LAROUCHE
CAAP Montérégie
Collaboration spéciale

Depuis 30 ans, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de la Montérégie est reconnu pour son assistance auprès des usagers de la santé et des services sociaux. Le mandat du CAAP, financé par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, est d'aider et de guider les usagers qui désirent porter plainte auprès des commissaires aux plaintes et auprès du Protecteur du citoyen.

À compter du 4 avril 2024, nous vous présenterons une chronique chaque premier jeudi du mois afin de mieux informer les usagers du réseau de la santé et des services sociaux de leurs droits.

Par le biais de douze chroniques, plusieurs sujets seront présentés sous forme d'exemples. Ces cas fictifs sont tous en lien avec les droits des usagers. Par exemple : le droit de recevoir des services adéquats, le droit d'être accompagné, le droit d'être informé sur son état de santé et de son bien-être, etc. Il sera également question

de maltraitance et de signalements.

Bref, ces histoires exposeront toutes sortes de situations en lien avec des établissements pour lesquels notre mandat s'applique : les CISSS, soit les Centres intégrés de santé et de services sociaux (hôpitaux, CLSC, centres d'hébergement, centres jeunesse, centres de réadaptation), les ressources en toxicomanie et jeu pathologique, les services ambulanciers, les organismes communautaires, les résidences d'accueil et les résidences privées pour aînés.

Simplifier, vulgariser, faciliter et rendre accessible sont des tâches qui font partie du quotidien des conseillères au CAAP de la Montérégie. Aussi, depuis 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre aux CAAP du Québec un financement pour informer, aider et accompagner les locataires de résidences privées pour aînés (RPA) concernant toute question reliée au bail.

Si vous vivez une situation ou avez vécu une situation d'insatisfactions dans le réseau de la santé ou avez un problème avec votre bail, vous pouvez communiquer avec le CAAP Montérégie au (450) 347-0670. Au plaisir de vous informer !



Par le biais de douze chroniques, plusieurs sujets en lien avec les droits des usagers seront présentés.